



NUMÉRO 206

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

Appel nominal /

Désignation du secrétaire de séance. (Secrétaires précédents : CM du 11/06 Mme Agathe RINAUDO, CM du 09/07 M Yann-Maël LARHER) /

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire /

Approbation des procès-verbaux des séances du 06 février, 28 mai, 11 juin et 09 juillet 2020 /

Communication sur l'actualité GPSO /

Communication sur la rentrée scolaire /

Communication COVID (le cas échéant) /

1. Attribution d'une subvention à l'UNICEF dans le cadre de la catastrophe au Liban /

2. Création de la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) et désignation d'un représentant de la Ville au conseil de surveillance et aux assemblées générales /

3. Convention « colos apprenantes » - Autorisation donnée au maire de signer la convention avec l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) /

4. Cours de théâtre dispensés par l'association Théâtre de la Clarté aux enfants des ALSH maternels et élémentaires de la Ville - Autorisation donnée au maire pour signer la convention correspondante /

5. Personnel communal - Mesures diverses /

6. Approbation du règlement de la formation pour les agents de la Ville et du CCAS /

7. Approbation du plan de développement des compétences 2020-2022 des agents de la Ville de Boulogne-Billancourt /

8. Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement public territorial GPSO et ses communes membres en vue de la passation d'un ou de marchés pour l'acquisition de masques chirurgicaux, de masques de protection lavables et de masques de protection FFP2 /

9. Création de la commission communale pour l'Accessibilité /

10. Création d'un Conseil local du Handicap - Instance de démocratie participative /

11. Prix Initiative Handicap - Refonte du dispositif /

12. Association « D'un corps à l'autre » - Attribution de subvention /

13. Attribution d'une subvention d'un montant de 1 620 000€ à Adoma pour la réalisation de 360 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt /

14. Attribution d'une subvention d'un montant de 60 000€ à Immobilière 3F pour la réalisation de 7 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt /

15. Attribution de deux subventions d'un montant total de 1 090 000€ à Seine Ouest Habitat pour la réalisation de 14 logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt /

16. Attribution d'une subvention d'un montant de 450 000€ à Toit et Joie pour la réalisation de logements locatifs sociaux à Boulogne-Billancourt /

17. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 relative au budget principal et aux budgets annexes - Remises gracieuses - Attribution de subventions - Provisions pour risques et charges- Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables /

18. Adaptation des tranches des grilles tarifaires pour le calcul du quotient familial à compter du 1^{er} janvier 2021 et actualisation du règlement intérieur des inscriptions et facturations /

19. Transfert à la société SEQENS de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Maisons Saines – Air et Lumière par la Ville /

20. Autorisations budgétaires pour 2021 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 et imputation des biens en section d'investissement /

21. Groupement de commandes pour l'archivage électronique à valeur légale - Autorisation donnée au maire de signer la convention avec le Département des Hauts-de-Seine /

Séance du 1^{er} octobre 2020

Le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 25 septembre 2020.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Michel AMAR, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Dorine BOURNETON, Monsieur Claude ROCHER, Madame Agathe RINAUDO, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Olivier CARAGE, Madame Laurence DICKO, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Maurice GILLE, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Philipp e MARAVAL, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Monsieur Guillaume BAZIN, Madame Marie THOMAS, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR.

Monsieur Guillaume BAZIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Avez-vous des remarques à faire concernant ces décisions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Concernant le marché de communication lors des rencontres sportives professionnelles du club de basket des Métropolitans 92, pourriez-vous nous faire un compte-rendu des actions menées au cours des années 2019 et 2020, puisque nous sommes maintenant dans la deuxième année de ce marché ?

M. BAGUET : Oui, puisqu'il existe certainement un compte-rendu. Globalement, il s'agit d'actions de communication classiques pour ce genre de contrat. Cela étant, nous vous communiquerons quand même ces informations. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire.

APPROBATION DU PV DES SÉANCES DU 6 FÉVRIER, 28 MAI, 11 JUIN ET 9 JUILLET 2020

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ces documents, sachant que les nouveaux élus ne pourront pas prendre part au vote pour le procès-verbal de la séance du 6 février ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Je profite de ce point pour savoir si vous avez eu les réponses aux deux questions que j'avais posées lors du Conseil municipal du 9 juillet. Je rappelle que mes interrogations concernaient les décisions prises en vertu de la délégation donnée au maire, et qu'elles portaient à la fois sur le recours contre le permis de construire du château Rothschild et sur la demande du CIDFF (Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles) en date du 13 janvier 2020.

M. BAGUET : S'agissant du château Rothschild, nous avons effectivement eu un recours du fameux prince saoudien, que personne n'a jamais vu. Je rappelle que ce dernier avait déposé un recours pour avoir notamment une copie de la documentation du permis de construire qui avait été déposé par Novaxia. Nous lui avons donc signifié que ce document était à sa disposition. Or, il se trouve que cette demande datait de décembre 2019 et que les représentants de ce prince sont venus le chercher le 6 juillet dernier. D'ailleurs, nous avons appris à cette date qu'il s'était désisté entretemps auprès du tribunal administratif. Autrement dit, cette personne savait que les documents étaient à sa disposition mais personne n'est venu les chercher.

Pour ce qui est du CIDFF, cette décision concernait un référé.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Je rappelle en effet que le CIDFF de Boulogne-Billancourt avait attaqué la Ville à plusieurs reprises lors de sa procédure de liquidation, mais que nous avons gagné à chaque fois auprès du tribunal. D'ailleurs, ce sujet avait beaucoup fait polémique à l'époque. Cela est d'autant plus intéressant, puisque cette question me donne l'occasion de rappeler que la Ville ne fait pas trop d'erreurs lorsque nous disons qu'une association est en situation difficile. Surtout lorsque nous sommes accompagnés par la Préfecture, par la Déléguée au droit des femmes du Département, par la CAF ou encore par l'association nationale des CIDFF – puisque la présidente nationale avait confirmé notre interprétation de la situation assez dramatique du CIDFF de Boulogne-Billancourt. Au final, nous avons gagné sur toute la ligne. Et Dieu sait si vos camarades et vous, Madame SHAN, nous aviez reproché notre attitude à l'époque ! Nous pourrions même ressortir les Tweets de l'époque, où vous nous traitiez de tous les noms parce que nous osions dénoncer la situation du CIDFF. Je vous remercie et si vous avez d'autres questions à poser comme celle-ci la prochaine fois, cela nous permettra de nous rappeler des situations compliquées. Merci bien. Je mets donc aux voix ces procès-verbaux, sous réserve des observations de Madame SHAN.

En l'absence d'autres commentaires, les procès-verbaux de ces séances sont adoptés à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, ce document vous a été remis sur table. Globalement, nous faisons quelques rappels sur les règles de civisme à adopter pour la préservation de notre environnement, sachant que le montant des amendes forfaitaires s'élève de 68 à 180 euros. De même, nous rappelons également les infractions liées au règlement des collectes de déchets ménagers, ainsi que les endroits où jeter les masques. Concernant le cadre de vie, sachez que la collecte solidaire des déchets électriques et électroniques se tiendra le 17 octobre prochain. D'ailleurs, je rappelle que ce genre de collecte fonctionne toujours très bien, tout comme les ateliers de la Maison de la Nature et de l'Arbre, qui connaissent eux aussi un véritable succès.

D'autre part, sachez que nous aurons également une visioconférence le 15 octobre prochain concernant les travaux à 1 euro, et sur la vigilance à avoir concernant toutes ces publicités quelque peu mensongères qui trompent souvent les personnes âgées. Nous faisons donc une communication pour bien expliquer quelles sont les aides publiques et officielles dont nos concitoyens peuvent bénéficier. Ensuite, nous vous annonçons la permanence de l'espace Conseil Faire le 27 octobre, ainsi que les concours de compositions

musicales, que nous maintenons malgré le Covid-19. Enfin, cette communication vous informe du changement de nom du Football club d'Issy-les-Moulineaux, qui devient désormais le GPSO 92 Issy, et qui continue de disputer ses matchs au stade Le Gallo en attendant de récupérer le stade d'Issy-les-Moulineaux qui est actuellement en chantier. Avez-vous des questions à poser concernant ces communications ? (Il n'y en a pas).

Je laisse à présent la parole à Madame CORNET-RICQUEBOURG pour vous présenter la communication de la rentrée scolaire.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Mme CORNET-RICQUEBOURG : Monsieur le maire. Globalement, la rentrée des classes s'est très bien passée à Boulogne-Billancourt, et se poursuit relativement bien malgré les incertitudes sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19. Cependant, nous notons tout de même une légère baisse des effectifs scolaires dans les maternelles. Concernant la carte scolaire – et c'est une bonne nouvelle –, sachez que nous avons obtenu in-extremis l'ouverture de trois classes supplémentaires, grâce aux nombreuses interventions de Monsieur le maire et des parents d'élèves auprès de la directrice académique. Ces ouvertures concernent une classe élémentaire à l'école Castéja, une à la maternelle Sèvres-Galliéni et une à l'élémentaire Sèvres. D'autre part, nous avons également eu de nouvelles nominations au sein de l'Education nationale dans les écoles des Sciences et de la Biodiversité, Castéja, à la maternelle Lazare Hoche et à la maternelle des Abondances.

Par ailleurs, nous avons aussi effectué 2,7 millions d'euros de travaux pendant l'été, qui avaient été reportés en raison de la Covid-19. Ces travaux ont été réalisés en temps et en heure. De la même façon, le plan numérique des écoles a également été finalisé comme prévu, et nous envisageons désormais de développer d'autres applications numériques au sein des écoles. Du côté de la restauration scolaire, les effectifs d'enfants qui déjeunaient à la cantine sont légèrement inférieurs à ceux des années précédentes depuis le début de l'année, notamment au regard du contexte sanitaire actuel. A ce sujet d'ailleurs, je rappelle que la Ville a recours depuis déjà de nombreuses années à des produits de qualité qui privilégient les produits frais, le « fait maison », ou encore les viandes labellisées.

D'autre part, et comme tous les ans, nous avons obtenu de très bons résultats au baccalauréat et au brevet, même s'il s'agissait d'une année particulière. Nous gagnons en effet 1 point pour le brevet par rapport à l'an dernier, avec un taux

de réussite de 95 %, et enregistrons également un taux de 95 % au baccalauréat, contre un taux de 88,8 % l'année précédente.

S'agissant du sport, 16 des 17 centres municipaux ont mis en place des objectifs et des séances d'EPS (Education physique et sportive) adaptés, en concertation avec les directeurs d'écoles et les enseignants. De la même façon, les TAP (Temps d'activités périscolaires) ont également repris dès la rentrée scolaire – ce qui là aussi est une bonne nouvelle, et l'école municipale des sports s'est également adaptée aux protocoles sanitaires durant l'été en faisant respecter les règles de distanciation préconisées par l'Etat. Bien évidemment, des aménagements nécessaires ont également été faits à la rentrée pour éviter le brassage des enfants et pour accueillir toutes les activités sur site (doublement des créneaux horaires, temps de désinfection du matériel...).

Concernant les centres de loisirs, leur fréquentation est restée relativement stable pendant l'été, avec un total de 34,079 journées contre 34,172 en 2019. Là encore, la rentrée s'est globalement bien passée, malgré le contexte sanitaire et un accroissement des demandes d'inscriptions. Néanmoins, les taux d'encadrement ont été respectés et la Ville recrute actuellement des animateurs supplémentaires pour venir renforcer les équipes. D'autre part, le PEDT (Projet éducatif territorial) et son Plan mercredi continue de se développer, et la professionnalisation des agents du service Enfance se poursuit, soit avec des mises sous contrat soit avec des mises en stages. Par ailleurs, la nouvelle session programmée pour la fin de l'année devrait concerner une trentaine d'agents vacataires. Enfin, sachez également que le Défi cadeau a pu accueillir 346 jeunes au cours des mois de juin et de juillet.

En ce qui concerne l'accueil des enfants porteurs de handicap, plus d'une centaine d'enfants ont été accueillis sur les temps périscolaires et extrascolaires l'année dernière. En outre, un nouveau livret d'accueil est également prévu pour améliorer davantage l'accueil des enfants porteurs de handicap. S'agissant des ateliers artistiques, leur capacité a dû être réduite de moitié afin de respecter les règles sanitaires. Cependant, nous avons tout de même accueilli 395 enfants, et 1 557 enfants sont d'ores et déjà inscrits pour cette nouvelle année scolaire.

Parmi les autres bonnes nouvelles – qui était aussi une demande des parents –, un enfant pourra désormais combiner à la fois des stages à l'école municipale des sports et un stage à l'atelier artistique sur la journée du mercredi (avec prise en charge du temps de déjeuner), de manière à faciliter l'organisation des familles.

Pour ce qui est des séjours, l'année 2020 a été un peu

particulière puisque nous avons dû annuler plusieurs séjours, notamment à l'étranger, et que de nombreuses familles ont préféré ne pas faire partir leurs enfants en séjour collectif. Néanmoins, nous avons tout de même proposé aux familles des séjours de remplacement en France, ce qui a permis à 274 jeunes de pouvoir partir en vacances.

Concernant le BIJ (Bureau information jeunesse) la fréquentation a elle aussi été perturbée en raison de la crise sanitaire. Cependant, les nouveaux outils qui ont été mis en place par la Ville ont quand même permis de maintenir un lien fort avec les jeunes, les familles et les partenaires. Dans le même temps, le BIJ et l'Espace santé jeune de Boulogne-Billancourt poursuivent leur collaboration renforcée en mutualisant certaines de leurs compétences.

S'agissant du Conseil communal des enfants, les membres de chaque école sont appelés à se renouveler le mardi 13 octobre prochain, sachant que la cérémonie officielle d'intronisation aura lieu le 4 novembre 2020.

Enfin, je rappelle que 2020 est aussi l'année du renouvellement du label « Boulogne Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef (United Nations Children's Emergency Fund ou Agence de l'Organisation des Nations-Unies spécialisée dans la condition des enfants). Cette année, l'Unicef s'associera à la Ville à la fois pour la journée internationale de la fille, qui aura lieu le dimanche 11 octobre prochain, et, comme tous les ans, à la semaine des droits de l'enfant. De la même façon, la Ville participera également à la cinquième consultation nationale des 6-18 ans de l'Unicef qui se déroulera du 15 octobre au 1^{er} mars 2021.

Je vous laisse donc parcourir le reste de cette note, et demeure à votre disposition si vous avez des questions à poser. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette communication ? (Il n'y en a pas). Pour ma part, je remercie à la fois les services de la Ville et ceux de l'Education nationale car la rentrée s'est vraiment très bien passée. De plus, nous avons réussi à obtenir l'ouverture de trois classes supplémentaires sur quatre, dans la nuit qui a suivi la rentrée scolaire, grâce à nos actions conjointes avec les parents d'élèves, les enseignants et notre inspectrice Madame Loiseau qui a dû compter chaque élève. Certes, nous nous doutions que nous aurions besoin de ces ouvertures de classe. Cependant, ces conditions sont toujours un peu désagréables, puisque les enfants en maternelle rentrent en classe le matin avec une maitresse et avec des camarades – sachant qu'une partie d'entre eux pleure et qu'une autre se réjouit d'être à l'école –, puis refont une deuxième rentrée le lendemain, avec parfois une nouvelle maitresse, car nous

ouvrons la classe dans la journée. Franchement, il serait tout de même préférable d'éviter ces allers-retours, comme je l'ai dit à la directrice académique. Toutefois, il faut quand même la remercier, puisque nous sommes une des rares villes à avoir obtenu trois ouvertures de classes sur quatre le jour de la rentrée.

Concernant la Covid-19 dans les écoles, sachez que je suis quotidiennement la situation. Concrètement, nous avons dix écoles concernées par des cas de Covid-19, et quinze classes sur 290 (soit 5 %) sont actuellement fermées, ce qui est tout à fait raisonnable. S'agissant des «cas contact», qui restent aujourd'hui chez eux, nous avons 205 élèves, 17 enseignants, cinq ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et six surveillants de santé. Voilà la situation telle qu'elle était lundi dernier. Donc merci à tous car nous avons passé une très bonne rentrée.

Parmi les autres communications – et cela va faire plaisir aux groupes politiques nouvellement constitués –, nous avons cherché en vain des bureaux disponibles au sein de l'Hôtel-de-ville mais n'en n'avons pas trouvé. Nous allons donc mettre à votre disposition le local du 69 rue Gallieni, qui était déjà utilisé par un groupe politique et qui sera dorénavant partagé. Chacun aura donc une clé. Je rappelle que la surface de ces locaux est de 50 mètres carrés, qu'ils sont aisément accessibles et qu'ils sont situés à moins de 400 mètres de l'Hôtel-de-ville.

Concernant les dates des Conseils municipaux, sachez que la prochaine séance aura lieu le 17 décembre à 18 heures, et que les deux suivantes auront lieu le 21 janvier et le 11 février, toujours à 18 heures. Nous présenterons d'ailleurs le DOB (Débat d'orientations budgétaires) le 21 janvier et voterons ensuite le budget à la séance du 11 février.

Du côté des enquêtes publiques, je pensais pouvoir vous donner aujourd'hui les avis des rapports des commissaires-enquêteurs des trois enquêtes mais je n'ai malheureusement reçu que deux avis. Le premier d'entre eux concerne l'autorisation environnementale unique, qui a d'ailleurs recueilli l'avis d'un certain nombre de participants grâce à la prolongation de quinze jours. Pour information, 50 % des réponses provenaient de non-Boulonnais. Au final, le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable, sans réserve, avec deux recommandations sur le DAEU. Premièrement, il a demandé que nous prenions en compte les avis des personnalités publiques associées – ce qui est la règle et ce que nous ferons bien évidemment –, et deuxièmement que nous poursuivions la discussion avec le Conseil départemental sur le projet de la RD1. Je vois d'ailleurs le président du Département demain pour faire un point sur les dossiers communs entre le Département et la Ville.

S'agissant du permis de construire D5, le rapport du commissaire-enquêteur a été remis le 23 septembre dernier, là aussi avec un avis favorable sans réserve, avec quatre recommandations. Premièrement, prendre en compte l'éloignement des transports en commun, deuxièmement qu'une démarche d'information du public soit initiée, troisièmement que des mesures de nuisances sonores soient effectuées, et quatrièmement que l'entretien et la pérennité des espaces verts soient pris en compte. Bien évidemment, il nous a aussi demandé d'augmenter le stationnement des vélos. Nous demanderons donc à l'architecte de prendre en compte ces demandes. Enfin, sachez que le rapport pour la partie centrale de l'Île Seguin devrait nous parvenir prochainement. Voilà pour les enquêtes publiques.

D'autre part, car je lis beaucoup de choses ici et là, je rappelle quand même que le Préfet demandait 960 000 mètres carrés de construction en 2003, et que nous proposons aujourd'hui 927 000 mètres carrés sur la totalité du Trapèze et de l'Île Seguin. Cela signifie donc que nous allons réaliser 33 000 mètres carrés de moins que ce qui était prévu sur l'ensemble. Aussi, lorsque j'entends dire que nous avons rajouté des mètres carrés, cela n'est pas vrai. Il faut rétablir la vérité. Autrement dit, nous allons construire moins de mètres carrés au total que ce qui était prévu en 2003. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de faire le bilan tous ensemble.

Cependant, j'émettrai quand même une petite réserve concernant ces enquêtes publiques. Je rappelle en effet que nous avons réalisé 14 réunions de médiation sous la présidence du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, et que nous avons signé des protocoles d'accord en bonne et due forme, mais que les associations qui ont participé à ces 14 réunions – et qui elles aussi avaient signé ces accords – sont malgré tout venues cet été pour écrire le contraire de ce qu'elles avaient signé. C'est un peu bizarre car lorsque l'on donne sa signature à un président du tribunal administratif, ce n'est pas pour revenir en arrière. Il est donc regrettable que certains aient changé d'avis car cela décrédibilise les signatures accordées. Mais c'est comme ça. Il paraît même que le fait de ne plus respecter ses engagements est une tendance ! Personnellement, je trouve que c'est bien dommage.

Enfin, j'aimerais également vous faire une communication sur les ressources humaines. Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, je vous informe de mon intention de mettre fin de manière anticipée au détachement de Madame Murielle CAPY sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint du pôle Proximité, dans le respect des textes en vigueur et de la procédure qui y est attachée. En application de la disposition susmentionnée, une information au Centre

interdépartemental de gestion de la Petite couronne sera également effectuée. Voilà mes chers collègues.

Je vous propose également de modifier notre ordre du jour, si vous en êtes d'accord. Je propose d'abord de donner la parole à Monsieur DENIZIOT pour la présentation des délibérations 9, 10, 11, 12 et 13, car il est appelé à nous représenter dans un Conseil d'administration de lycée. Nous enchaînerons ensuite avec Madame LAVARDE pour la présentation des délibérations 15, 16 et 17, puisqu'elle est attendue à une soirée officielle de soutien au Liban en tant que présidente du groupe France Liban du Sénat. (Le Conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour).

9. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, Mes chers collègues,
L'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité », dont le champ de compétences est décrit dans le corps de la délibération. Je précise par ailleurs que la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine-Ouest (GPSO) a également créé une commission intercommunale d'accessibilité (CIAPH), qui elle est compétente sur toutes questions relatives à l'accessibilité des bâtiments communautaires, de la voirie et du stationnement d'intérêt communautaire, des transports. Il s'agit donc du versant, dans notre EPT (Etablissement public territorial), de cette commission communale d'accessibilité.

Concrètement, cette commission communale pour l'accessibilité est présidée par le maire, ou son représentant, qui fixe par arrêté municipal la liste des membres. Celle-ci sera répartie en trois collèges :

- Les élus/es : élus/es délégué/es concerné/es par la thématique de l'accessibilité ;
- Les associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ;
- Des représentants des acteurs économiques, ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Je vous propose donc d'approuver la création de cette commission communale d'accessibilité, qui existe déjà sur notre ville depuis maintenant une quinzaine d'années.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les

groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame MAZEAU.

Mme MAZEAUD : Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus. Notre groupe est bien évidemment pour le renouvellement d'une telle commission. En revanche, nous souhaiterions y être associés en tant que représentants des usagers de la Ville – puisque nous sommes élus.

M. BAGUET : Oui. Monsieur DENIZIOT, comment cette commission est-elle constituée ?

M. DENIZIOT : Généralement, il n'est pas d'usage de mettre des élus dans les collèges de cette commission, puisque les élus autorisés sont le maire – qui préside cette commission – et les élus concernés par la thématique de l'accessibilité. En revanche, nous pouvons vous convier à la commission suivante, sur laquelle nous avons plus de latitude que sur la commission communale d'accessibilité.

M. BAGUET : Effectivement, ces deux délibérations sont complémentaires, sachant que la première a un caractère obligatoire et qu'elle compte des représentants désignés par catégorie. Je vous propose donc d'abord de voter cette première délibération, et Monsieur DENIZIOT vous expliquera ensuite pourquoi nous créons cette deuxième commission.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. CRÉATION D'UN CONSEIL LOCAL DU HANDICAP - INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

La commission précédente permet donc de traiter différents sujets relatifs au handicap sur la ville de Boulogne-Billancourt, en dehors de nos obligations légales. Nous souhaitons en effet dédier cette commission communale d'accessibilité au suivi de l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) et aux questions d'accessibilité, sachant que la plus grande partie des sujets liés à l'accessibilité est surtout abordée en CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées). Aussi, comme nous avons

voulu aller au-delà des obligations légales sur la Ville, nous avons décidé de créer un Conseil local du handicap, comme nous avons créé un Conseil local de la santé mentale lors du mandat précédent. Concrètement, ce Conseil local du handicap a pour objectif de traiter :

- L'accessibilité des services municipaux et des événements pilotés par la Ville ;
- L'accès aux loisirs, notamment au Sport et à la Culture ;
- L'accueil des enfants handicapés sur la Ville ;
- Les transports adaptés ;
- La communication auprès des personnes en situation de handicap ;
- L'exercice de la citoyenneté ;
- Le logement ;
- Le soutien aux aidants ;
- La sensibilisation des Boulonnais au handicap et les événements liés au handicap sur la Ville.

Comme je le disais, nous vous proposons donc d'aller au-delà de nos obligations légales et de créer ce Conseil local du handicap, sachant qu'il sera présidé de droit par le maire, représenté par le maire-adjoint délégué au handicap le cas échéant, et qu'il comprendra quatre collègues composés respectivement :

- Du maire-adjoint au Handicap, du maire-adjoint à la Santé, du maire-adjoint à la Démocratie locale, et du maire-adjoint à la Vie associative ;
- D'aidants Boulonnais ;
- De professionnels Boulonnais du domaine ;
- De membres d'associations relevant du domaine du handicap.

J'ajoute que chaque collègue sera composé de quatre personnes et que nous pouvons également convier des personnalités qualifiées et des invités à ce Conseil local du handicap.

Nous vous proposons donc de délibérer sur la création de cette nouvelle instance de démocratie participative sur la ville de Boulogne-Billancourt.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Ecologistes et solidaires souhaiterait que des personnes boulonnaises en situation de handicap – non adhérentes d'associations – puissent faire partie de l'un des collègues. Le cas échéant, il demande quelle est la procédure pour être membre. Il lui est répondu qu'il s'agit bien de l'enjeu de ce Conseil local du handicap, qui offrira une

composition élargie et dès lors une meilleure représentativité que celle de la commission communale d'accessibilité régie par le CGCT (Code général des collectivités territoriales). Il pourra également permettre une meilleure représentativité des handicaps eux-mêmes, notamment à l'égard de ceux pour lesquels aucune association n'est présente sur la Ville. Un appel à candidature sera lancé sur les supports de communication de la Ville. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Comme vous le voyez, Madame MAZEAUD, il y aura finalement trois instances au total, le Conseil local de la santé mentale, la commission communale d'accessibilité et le Conseil local du handicap, ce qui permettra de couvrir l'ensemble du champ du handicap, et à celles et ceux qui ne peuvent participer aux deux premières instances de pouvoir partager leurs préoccupations avec des élus de la ville de Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, il faudra regarder, mais je pense que devons être une des seules villes à avoir ces trois instances. Nous couvrirons ainsi tout le champ du handicap, qu'il soit mental ou physique, ou qu'il s'agisse d'accessibilité, d'aide, d'accompagnement et de soutien. Voilà, Madame MAZEAUD, j'espère que nous avons répondu à vos attentes. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci Monsieur le maire. Chers collègues, Monsieur le maire-adjoint chargé du handicap, cher Pierre. Une fois encore, nous voterons pour cette délibération qui crée une nouvelle instance dans notre ville, le Conseil local du handicap. Nous voterons pour car l'idée d'un Conseil local du handicap nous convient fortement. Cependant, je me permettrai de faire deux remarques plutôt constructives.

La première concerne la recherche d'efficacité de l'action publique car je pense que nous risquerions de nous y perdre à force « d'empiler » les instances et de ne plus savoir qui fait quoi. Si je reviens sur l'objet de ce Conseil local du handicap, dont la mission première est de permettre à la commune d'adapter les services publics, les événements, les loisirs et la communication à tous types de handicaps pour faciliter le quotidien de tous les Boulonnais – objectif que nous partageons pleinement –, je me demande cependant si cela ne fait pas un double emploi avec le rôle des référents nommés dans chaque direction de la mairie – référents que vous avez nommés lors du mandat précédent et qui sont une bonne chose. De la même façon, je me demande si cet objectif ne devrait pas dépendre aussi de la responsabilité des organisateurs d'événements et de loisirs de ce service public. De fait, si besoin de cette nouvelle instance il y a, pour veiller à l'adaptation de ces événements au handicap, nous pourrions quand même avoir un défaut de sensibilisation.

Cela étant, je n'en n'ai pas l'impression, puisque Monsieur DENIZIOT gère ces dossiers depuis 2008 et qu'il les connaît parfaitement. Toutefois, si vous avez remarqué des failles sur certains événements, nous serions intéressés pour les connaître, non pas pour les dénoncer, mais pour réfléchir avec vous sur la façon de les améliorer. D'ailleurs, cette réflexion fait le lien avec la question de Madame MAZEAUD concernant notre présence au sein de ces instances.

Ma deuxième remarque concerne justement la composition de ce Conseil, puisque je vois que celle-ci est assez restrictive avec ses quatre collègues. En effet, et comme vous le savez, Monsieur le maire-adjoint, cher Pierre, vous connaissez mon intérêt sincère et constant pour les thématiques de handicap depuis le début de mon engagement politique, d'autant que j'ai été vice-président de l'association Handi-pop. Par conséquent, je souhaiterais s'il vous plaît être au moins associé à ce Conseil. Il ne s'agit pas forcément d'avoir un pouvoir de vote mais d'être au moins invité à chaque réunion de ce Conseil. Merci.

M. BAGUET : Franchement, je n'ai pas très bien compris votre intervention. Etes-vous pour la création de ce Conseil ou êtes-vous contre ? Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. PRIX INITIATIVE HANDICAP - REFONTE DU DISPOSITIF

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Nous avons créé en 2010 le Prix initiative handicap afin de pouvoir soutenir des initiatives boulonnaises concernant le champ du handicap. Malheureusement, le règlement d'intervention de ce prix apparaît aujourd'hui trop restrictif, car même si nous avons réussi à soutenir quelques projets tout à fait intéressants, nous n'avons pas pu le faire chaque année. Forts de ce constat, nous avons décidé de faire évoluer ce prix et d'ouvrir son règlement pour qu'il puisse rencontrer pleinement son public. Nous souhaitons ainsi élargir la cible afin de permettre à davantage de personnes et d'organisations d'y prétendre, en ouvrant l'appel à projets aux associations et entreprises boulonnaises, en plus de tout Boulonnais ou Boulonnaise de plus de 18 ans.

Nous vous proposons donc de refondre ce règlement, qui permettra aux Boulonnais de pouvoir participer au Prix Initiative handicap, qui s'apparente au Prix initiative jeunes déjà en place sur la Ville et qui fonctionne très bien.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires

générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ? Oui, Monsieur DE JERPHANION. Soyez un peu plus clair car nous n'avons rien compris de votre intervention précédente. Dites-nous ce que vous voulez. En clair, il faut faire les choses différemment car nous ne les faisons pas assez bien !

M. DE JERPHANION : Pas du tout. Je disais simplement qu'il y avait déjà le Cesel (Conseil économique social et environnemental local), ainsi que les Conseils de quartier, en termes de démocratie de proximité, et que ce Conseil local du handicap pourrait par exemple être intégré au sein du Cesel. Je pense en effet que ces deux instances pourraient très bien fusionner, puisque le Conseil local de handicap a aussi une vision de propositions et de contrôle de l'action publique comme le Cesel. Cela étant, je ne m'étendrai pas sur le sujet puisque nous avons voté pour.

Concernant cette délibération, nous voterons également pour car nous nous réjouissons que ce dispositif revienne à la Ville – puisqu'il avait disparu ces dernières années en raison de son champ d'intervention. D'autre part, je profite de cette thématique sur le handicap pour savoir si vous pourriez mettre à jour le guide du handicap, puisque ce document est énormément consulté par de nombreuses familles boulonnaises. Je constate en effet que la dernière version date de 2010 ou de 2011. Je pense donc qu'une nouvelle édition de ce guide serait la bienvenue pour l'année 2021. Merci.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 60 000 EUROS À L'IMMOBILIÈRE 3F POUR LA RÉALISATION DE SEPT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Par courrier en date du 5 août 2020, l'Immobilière 3F a sollicité la ville de Boulogne-Billancourt pour une subvention à hauteur de 60 000 euros, soit 8 571 euros par logement, pour l'acquisition en VEFA de sept logements locatifs sociaux situés 14-14 bis rue de Silly à Boulogne-Billancourt. Ce programme comprendra deux logements PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), trois logements PLUS (Prêt locatif à usage social) et deux logements PLS (Prêt locatif social). En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur un logement, soit 14 % du programme.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Ville à attribuer cette subvention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires a demandé comment était répartie la typologie des logements sociaux des opérations. Il a été précisé que selon les caractéristiques des opérations, la typologie des logements est définie par le bailleur, avec l'accord de financement de la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) des Hauts-de-Seine. La Ville apporte une subvention et bénéficie en contrepartie de droits de réservation. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 1 000 000 EUROS À SEINE OUEST HABITAT POUR LA RÉALISATION DE 11 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,

Par courrier en date du 17 décembre 2019, l'OPH Seine-

Ouest Habitat a sollicité la ville de Boulogne-Billancourt pour une subvention à hauteur de 1 million d'euros, soit 90 909 euros par logement, pour l'acquisition-amélioration en Usufruit locatif social (ULS), sur 22 ans, de onze logements locatifs sociaux situés 72-74 rue Thiers à Boulogne-Billancourt. Ce programme comprendra trois logements PLUS et huit logements PLS. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur deux logements, soit 18 % du programme.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Ville à attribuer cette subvention à Seine-Ouest Habitat.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Ecologistes et solidaires s'interroge sur les différences de catégories de logements entre bailleurs sociaux (en lien avec la délibération précédente). Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'une différence de philosophie, mais probablement de la différence de prix de revient de l'appartement, qui conditionne de fait les différences de catégories. Une réponse précise sera apportée le jour du Conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Pour toutes ces opérations de logement social, tout est fonction du prix du terrain. Si vous préemptez, vous achetez au prix des domaines. De plus, comme le foncier est plus cher à Boulogne-Billancourt qu'ailleurs, cela pénalise souvent l'équilibre financier des opérations. Ensuite, le bailleur doit trouver des subventions qui compensent le prix du terrain, pour permettre de sortir avec un loyer au mètre carré correspondant à celui du logement social. C'est donc un exercice compliqué, puisqu'il faut jouer à la fois sur le montant des subventions accordées par le Département, la Ville, GPSO et l'Etat – qui donne d'ailleurs de moins en moins pour le logement social –, et sur la catégorie des logements, qui permettent à terme d'obtenir un équilibre. Les bailleurs sociaux ont beau être des bailleurs sociaux, ils ne peuvent pas non plus être déficitaires sur tous les immeubles qu'ils construisent car ils se retrouveraient en faillite et des milliers de locataires vivraient alors dans des immeubles qui ne seraient pas entretenus. Autrement dit, les bailleurs sociaux doivent impérativement atteindre l'équilibre économique

pour chaque projet. Il s'agit donc de calculs compliqués et les négociations sont elles aussi parfois compliquées.

Ce n'est donc pas la Ville qui décide. En effet, je vois poindre derrière la critique de ces deux délibérations le fait que nous faisons du PLS, c'est-à-dire la catégorie supérieure de logement social. Cependant, nous sommes bien obligés, puisque le bailleur social ne peut pas faire uniquement du PLAI en raison des prix trop faibles des loyers. Si tel était le cas, il n'arriverait pas à retrouver son équilibre économique. Autrement dit, nous faisons de la mixité. D'ailleurs, et pour éviter les critiques et les nombreux tweets, je vous signale que le bilan triennal 2017, 2018, 2019 qui vient de sortir comporte deux critères. D'une part le critère quantitatif, et d'autre part le critère qualitatif, à savoir la construction des logements les plus bas – ce que l'on appelle les PLAI. Or, nous avons une obligation pour les villes carencées comme la nôtre de faire 30 % de logements sociaux de la catégorie la plus basse, c'est-à-dire avec les loyers les moins chers. Et sur les trois ans qui viennent de s'écouler, nous avons réalisé 53 % de PLAI. Nous sommes donc largement au-delà des obligations de l'Etat sur le critère qualitatif. Voilà pour vous éclairer davantage sur ce sujet. Je mets aux voix cette délibération. Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Même si j'ai bien entendu vos explications, j'ai quand même du mal avec cette deuxième délibération. En effet, si la première demandait d'octroyer une subvention de 60 000 euros, avec un droit de réservation pour un appartement en contrepartie, la seconde demande cependant d'apporter une subvention d'un million d'euros, avec un droit de réservation sur deux logements en contrepartie. C'est en tout cas ce que j'ai compris. Or, même s'il s'agit de qualités de logements différents, cette deuxième délibération affiche quand même un rapport de un à dix, et franchement, je ne comprends pas. J'ai donc plus de mal à voter pour celle-ci, qui demande de donner un million d'euros pour un droit de réservation de seulement deux logements.

M. BAGUET : Encore une fois, tout dépend des contributions des différents participants à l'opération. Dans le cas présent, la Ville apporte un million d'euros à Seine-Ouest habitat, sachant que cette structure a dû récupérer d'autres subventions ailleurs. D'autre part, je vous signale qu'il s'agit là d'un ancien immeuble construit – immeuble en briques rouges situé entre l'avenue Edouard Vaillant et la rue Marcel Dassault. Seine-Ouest Habitat a donc acheté cet immeuble car le propriétaire voulait le vendre et nous avons préempté. D'ailleurs, sachez que nous préemptons à chaque fois qu'un propriétaire souhaite vendre un immeuble qui serait susceptible d'accueillir du logement social. D'autre part, je rappelle également que le taux de logements sociaux de la Ville est de 14,65 %, et que nous payons 6,5 millions d'euros

d'amende par an pris sur le budget de fonctionnement. Il faut donc là aussi trouver un équilibre, et c'est en ce sens que nous allons négocier avec le Préfet et la commission nationale SRU (Solidarité et renouvellement urbains). Il faut en effet trouver un équilibre, entre l'amende à payer et la nécessité de dégager des financements pour obtenir des logements sociaux – car nous devons augmenter notre quota de logements sociaux. Nous n'allons pas non plus assécher les finances de la Ville et augmenter les impôts pour retrouver cet équilibre, qui, de toute façon, sera très compliqué à trouver.

Je rappelle que notre taux de logements sociaux était de 10 % lorsque j'ai été élu maire, et qu'il est aujourd'hui à 14,65 %. De même, je rappelle pour les nouveaux que j'ai également demandé aux bailleurs sociaux de faire des grands logements sociaux lorsque j'ai été élu en 2008 car il y avait un besoin. Nous avons donc réalisé des grands logements sociaux à Boulogne-Billancourt pendant des années. Or, si nous n'avions réalisé que des studios à la place de ces 4-5 pièces, nous serions à 19,20 % de logements sociaux. L'amende serait donc beaucoup moins élevée, puisque celle-ci est calculée entre le delta des 25 % obligatoires et le taux réel de logements sociaux. Là aussi c'est sympathique, car il s'agit là de logements sociaux et que l'Etat nous pénalise parce que Boulogne-Billancourt fait de l'accueil de familles et qu'il préférerait que nous construisions des studios partout. J'ai d'ailleurs fait remarquer au Préfet à la commission nationale SRU que le fait de construire des immeubles sociaux de 40 studios ne crée pas forcément une bonne ambiance dans les immeubles au bout de quelques années. Il faut quand même être un peu raisonnable. Mais cela fait partie des contradictions de l'Etat depuis des années et ce, qu'il soit de gauche ou de droite. Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Concernant cette opération, nous achetons l'immeuble en l'état. Pour information, voilà comment les choses se passent. Imaginons qu'un propriétaire souhaite vendre un immeuble à 100 millions d'euros et que les Domaines estiment cette vente à 80 millions d'euros. Dans ce cas, la Ville dit au propriétaire qu'il ne peut pas vendre son immeuble à 100 millions d'euros car elle le préemptera à 80 millions. Dès lors, le propriétaire a deux solutions. Soit il accepte de perdre 20 millions d'euros, soit il le retire de la vente et il garde son immeuble. Cela est tout de même extrêmement pénalisant car nous sommes dans un pays de démocratie et vous êtes censé vendre un bien au prix du marché. Il ne s'agit pas non plus de faire des cadeaux. Là aussi, il faut trouver cet équilibre, car un propriétaire n'est pas très content lorsque son bien perd 20 ou 30 % de sa valeur en cas de préemption. Il faut donc satisfaire tout le monde, en trouvant à la fois des équilibres financiers et des objectifs à atteindre en termes de logements sociaux. Bref, ce sont des dossiers

compliqués.

Dans le cas présent, cette opération va nous permettre d'augmenter le nombre de logements sociaux sur la Ville, ce qui est une bonne chose. C'est pourquoi nous apportons une subvention importante à Seine-Ouest Habitat, en contrepartie de droits de réservation. De plus, car vous ne semblez pas très bien connaître le dossier du logement social, le maire n'a plus la possibilité d'attribuer des logements sociaux depuis décembre 2018. Si une personne me demande un logement social, je lui demande de s'adresser au Préfet car c'est lui qui attribue désormais les logements sociaux à Boulogne-Billancourt, y compris ceux de la Mairie. Donc non seulement l'Etat nous fait payer une amende, mais en plus il attribue les logements à qui il veut. C'est pour cette raison que nous nous battons sur chaque attribution et que nous faisons en sorte que les Boullonnais soient prioritaires – au lieu de personnes extérieures, comme cela est malheureusement souvent le cas avec la DRIHL en ce moment. Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

15. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2020 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - REMISES GRACIEUSES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte plusieurs points. Premièrement, des crédits qui ne figurent pas dans la DM1 (Décision modificative n° 1) et pour lesquels il convient de délibérer puisque nous les affectons. Ces crédits concernent notamment toutes les admissions en non-valeur de titres et les créances irrécouvrables, pour lesquels nous avons inscrits des provisions. Or, comme nous avons enfin reçu l'information du comptable, il s'agit aujourd'hui d'affecter les montants correspondants. Le deuxième point concerne les subventions, versées notamment dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), ou encore la subvention versée au « Métropolitans 92 ». Troisièmement enfin, des crédits nouveaux que nous allons cette-fois-ci évoquer dans le cadre de la décision modificative n° 1.

Je rappelle qu'il s'agit d'une décision modificative classique qui intervient chaque année, et qu'elle vise tout d'abord à ajuster les crédits. Nous avons des mouvements mineurs,

comme lors des derniers exercices, à la fois en recettes et en dépenses. En recettes, cette DM1 vise à inscrire les dernières notifications de l'Etat qui arrivent très tardivement. Je rappelle en effet que nous avons dû attendre jusqu'au mois de juillet pour recevoir notamment des notifications des fonds de péréquation, que sont le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France) et le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Au final, ces ajustements représentent 557 000 euros en recettes et 310 000 euros en dépenses, soit 0,1 % des recettes inscrites au budget et 0,3 % des dépenses inscrites. Il s'agit donc véritablement d'ajustements à la marge.

En revanche, comme l'exercice 2020 est marqué par un événement exceptionnel et conjoncturel, à savoir la crise de la Covid-19, cela entraîne des conséquences majeures sur la section de fonctionnement de la Ville, qui se traduisent par une baisse de notre autofinancement de 7 millions d'euros. En voici le détail.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons près de 2 millions d'euros de dépenses nouvelles, puisque nous avons notamment acheté pour 3,7 millions de « dépenses sanitaires », qui participent à la lutte contre la propagation de la pandémie. En contrepartie, ces 3,7 millions sont compensés par des « non-réalisations de dépenses », et notamment l'achat de prestations à des tiers, tels que les colonies de vacances et les séjours par exemple, ou encore les classes découverte, et surtout les denrées pour la restauration scolaire et les crèches. A cela s'ajoutent d'autres dépenses que nous aurions dû avoir, qui participent notamment à la convivialité de la Ville, tel que le 14 juillet par exemple.

S'agissant des recettes, le delta s'élève à 5 millions d'euros car beaucoup d'activités municipales n'ont pas eu lieu. En effet, nous n'avons pas facturé les cantines, les crèches, les activités de l'école municipale des sports ou encore les ateliers artistiques. D'autre part, nous enregistrons également des diminutions de recettes liées notamment à l'occupation du domaine public pour les commerçants ou pour les marchés alimentaires, dont les exonérations feront d'ailleurs l'objet d'une autre délibération. Ces moindres recettes sont néanmoins équilibrées par des nouvelles recettes que je qualifierai « de soutien ». En réalité, ces recettes concernent toutes les collectivités de France, puisqu'il s'agit d'un remboursement partiel des masques par l'Etat, et encore, seulement ceux qui ont été achetés après une certaine date. Enfin, nous retrouvons également des recettes propres à notre territoire, avec principalement la participation du département des Hauts-de-Seine pour plus d'un million

d'euros. Je tenais en effet à mettre le Département en avant car je ne suis pas certaine que tous les autres départements aident chacune de leurs communes pour faire face à ces dépenses exceptionnelles – alors même que des communes ont agi dans le domaine du social, qui, je le rappelle, est bien une compétence des départements.

Au final, si l'on tient compte des 2 millions de dépenses supplémentaires et des 5 millions d'euros de pertes de recettes, nous arrivons à un total d'autofinancement de -7 millions d'euros, puisque je vous rappelle que l'autofinancement est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, et juste pour mémoire, il faut aussi prendre en compte des dépenses d'investissements liées à la crise de la Covid-19, et notamment la mise en place du télétravail, qui a permis à l'administration de continuer à fonctionner.

J'en viens maintenant à l'épargne consolidée de la Ville, autrement dit, ce qui doit permettre de pouvoir financer le budget d'investissement de l'année et celui des années suivantes. Je rappelle en effet que la stratégie d'investissement qui est présentée dans le Débat d'orientations budgétaires (DOB) repose sur une programmation pluriannuelle. Il est donc toujours important de concevoir le budget d'une année au regard des événements futurs pour mieux préparer l'avenir. La DM1 acte une chute significative de notre épargne entre 2019 et 2020. En d'autres termes, cela signifie que nous aurons moins de crédits disponibles pour investir en 2020 et surtout pour le futur.

Concrètement, plusieurs options s'offraient à nous. Soit contraindre toutes les dépenses municipales et avoir une vision du budget 2020 à court terme, ce qui reviendrait à supporter ces 7 millions de moins au cours de cette année, soit considérer que la Ville a aujourd'hui une très bonne qualité de signature et contracter un emprunt – que je qualifierai de dette « Covid » – de 7 millions d'euros. Cela permettrait ainsi d'avoir un équilibre parfait entre cette diminution de l'autofinancement et l'emprunt nouveau, que nous n'allons d'ailleurs peut-être pas lever car l'exercice n'est pas encore terminé à l'heure où je vous parle et qu'il peut encore y avoir des bonnes surprises. Autrement dit, soit nous lèverons ces 7 millions d'euros de dette, soit nous emprunterons moins si nous en avons la capacité, sachant que nous ne souhaitons surtout pas amputer les capacités d'investissement de la Ville pour les années à venir car nous voulons aussi apporter notre contribution à la relance de l'économie. Voilà donc ce que nous pouvions dire ce soir sur la DM1. Il sera temps ensuite de constater l'exécution définitive des recettes et des dépenses lors du compte administratif.

M. BAGUET : Merci Madame LAVARDE. Avis de la commission

des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant. De plus, le groupe Ecologistes et Solidaires informe qu'il demandera un vote séparé pour cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame PAJOT, Madame MAZEAUD et Madame SHAN.

Mme PAJOT : Merci Monsieur le maire. Cette DM1 est en effet la continuité du budget de la Ville, et donc la déclinaison de la stratégie de la Ville. Concrètement, nous aimerions intervenir sur deux points en particulier. Le premier concerne la subvention pour l'association Course au large 92. En effet, même si je connais personnellement le monde de la voile et que j'admire les exploits de certains de ces sportifs, je suis néanmoins certaine que les Boulonnais aimeraient bien avoir une vision globale et connaître combien de centaines de milliers d'euros la Ville a déjà versés pour permettre à Stéphane LE DIRAISON de « vivre son aventure » – comme vous le dites –, compte tenu de l'attribution de cette énième subvention à ce skipper. De fait, ne serait-il pas temps aujourd'hui de faire une pause avec ce projet coûteux, d'autant que la Ville n'en attend aucune contrepartie directe ? Peut-être serait-il plus opportun de diriger l'effort financier de la Ville vers des actions de soutien plus concrètes ? Il ne vous aura pas échappé que nous traversons actuellement une crise sanitaire sociale et économique sans précédent, et que les problématiques de tous les Français sont avant tout ultra-pratiques, ultra-logistiques et économiques. De plus, l'anxiété est partout. Certains se demandent s'ils pourront conserver leur emploi, et d'autres se demandent comment faire garder leurs enfants si les classes ferment ou comment continuer à aller visiter ses aînés. De même, d'autres se demandent également comment gérer à la fois le télétravail et la classe en distanciel. Bref, comme je le disais, l'anxiété est présente partout. De fait, il serait peut-être temps de mettre notre soutien à ce projet entre parenthèses et de rediriger les fonds vers des actions vraiment plus utiles.

Le deuxième sujet concerne les 1 150 000 euros aux « Métropolitains 92 ». Nous avons déjà exprimé plusieurs fois notre avis sur l'acquisition de cette équipe de basket-ball de

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Levallois-Perret. Et donc en cohérence avec cette position, nous ne sommes absolument pas favorables au versement de cette subvention, même si Madame LAVARDE nous a rappelé que cette somme était déjà inscrite au budget. Cependant, nous réexprimons aujourd'hui notre position par rapport à ce paiement.

On nous demande aujourd'hui de voter la convention d'objectifs en lien avec ces 1 150 000 euros. Si nous lisons rapidement cette convention, nous pourrions penser que cette subvention a pour objet de financer des missions d'intérêt général, que les « Metropolitans 92 » s'engagent à mener. Mais comme il s'agit quand même de plus d'un million d'euros, je vous propose de lire cette convention plus en détail. Nous voyons alors que les objectifs sont beaucoup plus vagues et qu'ils ne sont pas chiffrés. Il sera donc absolument impossible d'évaluer s'ils sont atteints ou pas. Combien d'ateliers de basket-ball ? Combien de tournois ? Nous n'en savons rien. Pour plus d'un million d'euros, nous pouvons imaginer qu'il y en aura énormément mais cela n'a absolument aucun sens. Et si l'on a une lecture encore plus attentionnée, nous arrivons à débusquer la seule phrase qui révèle la réalité de l'objet de cette subvention, qui est « assurer le fonctionnement du club ». Donc, Boulogne-Billancourt paye pour assurer le fonctionnement du club de Levallois-Perret, qui joue devant des salles quasi-vides (même hors Covid-19), ou devant des spectateurs qui ont été gracieusement invités par l'une ou l'autre des mairies ou par les deux. Donc une fois de plus, et nous le répétons, ce projet nous semble parfaitement décalé face aux réalités des Boulonnais et il serait temps de se désengager de ce traquenard. De plus, je connais pas mal de Levalloisiens qui se réjouissent de s'être débarrassés de ce poids mort financier. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN.

Mme SHAN : J'aimerais vous donner une simple explication de vote, puisque je rejoins parfaitement les remarques qui viennent d'être faites à l'instant par Madame PAJOT. Nous avons demandé en commission la possibilité de faire un vote par division, et j'aimerais même que l'on puisse faire un vote par chapitre pour l'article n° 4. Voici donc nos positions. Nous nous abstenons sur l'article n° 1 et voterons pour les articles n° 2 et 3. Concernant l'article n° 4, nous aurions aimé pouvoir voter les subventions pour l'Oiseau Lyre, pour le Centre communal d'action sociale (CCAS), pour SOS Amitié, pour D'un corps à l'autre, pour Action Ismène, pour l'AFI (Accueil aux familles et insertion), pour le CIDFF (Centre d'information féminin et familial sur les droits des femmes) 92 Sud, pour le CEBIJE (Centre boulonnais d'initiatives jeunesse) et pour Oppelia (Le trait d'union). Malheureusement, tout cela représente moins de 25 % de ces subventions, puisque

la SASP « Metropolitans 92 » représente à elle seule 71 % des subventions que nous distribuons ce soir. Quant à l'article n° 5, nous voterons bien entendu contre. Enfin, nous voterons pour l'article n° 6 et pour ce qui est du vote global, nous voterons donc contre.

M. BAGUET : Merci. Madame PAJOT, franchement je ne comprends pas. Savez-vous quand part le Vendée Globe ? Il part le 8 novembre prochain. Et vous voulez expliquer à un skipper qu'il ne part pas à 30 jours du départ car il n'a pas de subventions, alors qu'il a fait le tour de toutes les écoles de Boulogne-Billancourt pendant trois ans pour expliquer son projet et la défense des océans, qui va largement au-delà de la simple personne de Monsieur Stéphane LE DIRAISON ! Quant aux centaines de milliers d'euros, il faut arrêter de divulguer des fausses informations, car franchement, cela commence à bien faire. Nous allons voter cette subvention à Stéphane LE DIRAISON, car lorsque nous donnons notre parole, nous la tenons jusqu'au bout. Ce n'est pas comme certains d'entre vous ! Nous allons donc voter et allons accompagner Stéphane LE DIRAISON pour qu'il prenne le départ du Vendée globe le 8 novembre. Voilà.

S'agissant du basket-ball, c'est pareil. Regardez-vous la télévision de temps en temps ? Il y a deux jours, notre club jouait justement à Malaga en coupe d'Europe et le logo de la Ville était inscrit sur tous les maillots des joueurs. D'ailleurs, le speaker a parlé du club de Boulogne pendant tout le match et n'a pas cité une seule fois le nom de Levallois-Perret. Donc arrêtez vos fantasmes ! Il ne s'agit pas du club de basket-ball de Levallois Perret mais du club de basket-ball de Boulogne-Billancourt ! Voilà. Il faut se réveiller ! De plus, nous sommes même premiers du championnat de France ! Quant aux spectateurs invités gracieusement, il faut là aussi arrêter vos sous-entendus, car cela commence vraiment à devenir très désagréable. Savez-vous quelles sont les personnes invitées ? Ce sont les enfants de Boulogne-Billancourt et du Pont de Sèvres qui demandent des autographes aux joueurs à la sortie. Ne pensez-vous pas qu'il est plutôt sympathique en ce moment de faire rêver les enfants du Pont-de-Sèvres et que cela ne leur ouvre pas un peu de respiration avec ce qu'ils vivent actuellement ? Je suis désolé mais je ne vous redonne pas la parole car vous vous êtes déjà exprimée. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires votant contre.

16. MISE EN ŒUVRE DU CALCUL AUTOMATIQUE DU QUOTIENT FAMILIAL À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021 ET AJUSTEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Nous avons déjà parlé précédemment de la mise en œuvre de ce calcul automatique du quotient familial, puisque nous vous avons autorisé à signer une convention avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour permettre la transmission de ces informations à la Ville. Je rappelle que cette transmission est faite via un module informatique développé par les services de l'Etat, ce qui permet d'assurer la sécurité des informations vers le logiciel de la Ville. Au-delà de cet aspect technique concernant la construction informatique de la récupération des données et la mise en place du module sur le portail Famille, cette délibération vous demande également d'ajuster les grilles tarifaires, de sorte qu'une famille paye toujours exactement le même prix pour la même consommation. Nous pourrions ainsi baser le calcul du quotient de la Ville sur le revenu fiscal de référence, grâce au calcul automatique de ce quotient familial – puisque cette donnée est calculée par le centre des impôts, alors que le quotient de la Ville reposait précédemment sur le revenu brut fiscal – qu'à mon avis peu d'entre nous connaissent. Cependant, comme il y a un écart de 10 % entre les deux, nous faisons glisser automatiquement les tranches de quotients de 10 % pour que les tarifs restent identiques. Enfin, cette délibération comporte également le règlement intérieur, qu'il était nécessaire de moderniser pour tenir compte de cette possibilité de calculer son quotient automatiquement. De même, ce règlement tient également compte des mesures qui participent à la simplification de la vie des familles – comme la numérisation de documents –, de manière à rendre cette action encore plus efficace.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et Solidaires a demandé si au-delà du calcul automatique du quotient familial la discussion allait être rouverte sur la réforme des tarifs municipaux au taux d'effort. Il a été précisé qu'une concertation avec les fédérations de parents d'élèves a été ouverte en février 2019, puis interrompue pendant la campagne des élections municipales. Après le calcul automatique du quotient familial 2021, via le portail Famille, la concertation sur la réforme des tarifs municipaux pourra reprendre. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant

pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Il s'agit là d'une très bonne mesure, qui évitera aux familles de ressaisir leur dossier fiscal à chaque fois.

17. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit là d'une délibération purement technique que nous prenons tous les ans, et qui porte sur deux points. Le premier point doit permettre le fonctionnement de la vie municipale jusqu'au vote du budget, qui interviendra au mois de février. Il concerne des autorisations d'ouvertures de dépenses prévues par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Quant au deuxième point, il vise à donner la liste des biens de faible valeur (inférieurs à 500 euros) que nous pouvons imputer en section d'investissement. Il s'agit donc de la même délibération que les années antérieures.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose donc de revenir à la première délibération de l'ordre du jour.

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNICEF DANS LE CADRE DE LA CATASTROPHE AU LIBAN

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,
Comme vous le savez, la double explosion survenue le mardi

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

4 août dernier aux abords du port a dévasté avec une violence inouïe la ville de Beyrouth. Le Liban déjà en proie à une crise sociale, politique, sanitaire et économique profonde, doit faire face à une nouvelle et terrible épreuve.

Le dernier bilan humain est effrayant et évoque la mort de 188 personnes et plus de 6 500 blessés. D'après l'UNESCO, au moins 8 000 bâtiments, dont 640 historiques ont été endommagés, des quartiers entiers de la capitale, en particulier Achrafieh, Quarantina et Gemmayze sont dévastés laissant plusieurs dizaines de milliers de Libanais sans abri. Le coût des dégâts causerait dépasserait les 12,6 milliards d'euros. Je rappelle que le cratère faisait plus de 40 mètres de profondeur, soit un immeuble de treize étages, ce qui vous laisse imaginer la puissance de l'explosion.

De fait, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 120 000 euros à l'Unicef, ce qui permettra peut-être d'améliorer une partie du quotidien des Libanais. J'ajoute qu'un certain nombre de nos collègues se sont également mobilisés, notamment les Boulonnais et les habitants de Grand Paris Seine-Ouest, ainsi que les associations de Boulogne-Billancourt, comme Solidarité Liban, Boulogne-Liban Amitiés ou encore le club Zahlé France. Toutes ces personnes ont collecté des denrées et des dons pendant l'été. De plus, une délégation d'élus d'Issy-les-Moulineaux, de Vanves et de Chaville s'est aussi rendue sur place, sachant que la ville de Boulogne-Billancourt était représentée par Madame Joumana SELFANI. Ils ont emporté avec eux 70 000 masques en tissu et chirurgicaux, plus de 10 tonnes de matériels médicaux, de médicaments, de denrées de première nécessité et de produits pour bébé, et aujourd'hui plus de 8,3 tonnes de denrées stockées à l'Hôtel-de-Ville sont en attente pour être livrées dans une petite semaine. Enfin, sachez que GPSO a déjà voté une aide exceptionnelle de 150 000 euros.

Nous vous proposons donc de verser une aide exceptionnelle de 120 000 euros à l'Unicef France, qui utilisera ces dons pour soulager les familles libanaises.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole concernant cette délibération ? Oui, Madame LAVARDE et Monsieur DE JERPHANION.

Mme LAVARDE : Juste pour vous dire que je ne peux être que très favorable à cette délibération, d'autant que cette aide sera bien utilisée puisque l'argent est fléché vers l'Unicef. Au-delà des morts, sachez que le pays compte également 300 000 sans-abris et que de nombreux enfants sont aujourd'hui privés d'école car le Liban connaît en plus une situation économique difficile. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'aider la jeunesse doit permettre à un pays de pouvoir se reconstruire. Je pense donc que cette action sera très bien reçue au nom de l'amitié franco-libanaise

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Monsieur le maire, mes chers collègues. Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votera bien évidemment cette délibération. Je souligne tout ce que vous venez de dire et nous transmettons évidemment nos remerciements à toutes les personnes qui se sont mobilisées à la Mairie, à Boulogne-Billancourt et à travers les différentes associations, ou directement sur le terrain. D'autre part – et je pense que ce sera un hommage partagé – je voudrais également saluer l'action de nos soldats, puisque notre armée a été particulièrement mobilisée à Beyrouth, avec plus de 700 militaires français dépêchés sur place qui ont apporté une aide humanitaire essentielle (matériel de sauvetage, denrées alimentaires, produits d'hygiène, médicaments et matériaux d'aide à la reconstruction). Ils ont aussi été à l'œuvre pour protéger l'environnement, avec l'installation de barrages anti-pollution autour des épaves couchées, et ont apporté une contribution essentielle pour relancer les différentes infrastructures économiques du port de Beyrouth. Je sais que ce n'est pas l'objet direct de cette délibération mais je tenais simplement à rendre hommage à nos militaires dans cette prise de parole symbolique. Merci.

M. BAGUET : Merci Monsieur DE JERPHANION. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM LOGEMENT « SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE » ET AUTORISATION POUR LA CRÉATION DE SA FILIALE, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS) « SEINE-OUEST AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT »

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous le savez, la loi portant « Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (loi ELAN) du 23 novembre 2018 dispose que les OPH (Office public de l'habitat), les SA d'HLM et les SEM (Société d'économie mixte) de logements sociaux gérant moins de 12 000 logements

ont l'obligation de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021.

Aussi, comme cela n'était pas le cas de notre OPH, nous vous proposons la création commune d'un nouvel organisme HLM, qui s'appellerait Seine-Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP). Cette nouvelle structure regrouperait la société d'HLM Versailles Grand parc. Le tout serait installé au sein de la SEM Logement (SEMADS), qui verrait de fait son objet augmenté, notamment pour l'aménagement et bien sûr pour la gestion du logement social. Nous vous proposons ainsi d'acquérir 9 % du capital de cette structure en actions, sachant que cette somme serait compensée par la vente du patrimoine – ce qui ne coûterait donc rien à la ville de Boulogne-Billancourt. J'ajoute que la Ville bénéficierait également d'un siège au collège des villes de GPSO et d'un siège au sein de la SOHP.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt annonce qu'il s'abstiendra sur l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil municipal à compter de celle-ci, faute d'avoir obtenu la mise à disposition d'un local, conformément aux engagements pris. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstiennent.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a émis la même remarque qu'en commission des affaires générales et sociales. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstient et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci beaucoup. Juste une petite précision par rapport à ce qui vient d'être rapporté. Comme nous avons reçu les documents du Conseil municipal le vendredi soir, que la crise sanitaire a un impact assez important sur les vies professionnelles de chacun des membres de mon groupe, et qu'il fallait en plus que nous trouvions un local pour pouvoir nous réunir et travailler sur les délibérations de ce Conseil, nous avons signalé en commission que nous nous abstiendrions. Voilà pourquoi notre groupe n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu depuis le début de cette séance. Certes, cette explication n'arrive que maintenant, car nous avons bouleversé l'ordre du jour de ce Conseil, mais je tenais à vous le préciser.

M. BAGUET : Merci. Voici donc les articles sur lesquels nous devons voter.

Article 1^{er} : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret. (Le Conseil municipal accepte le vote à main levée à l'unanimité).

Article 2 : Il est donné un avis favorable à l'acquisition du patrimoine de SOH Seine Ouest Habitat par la SEMADS, dénommée Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

Article 3 : Le Conseil municipal approuve sa participation au capital de la société d'économie mixte Seine-Ouest Habitat et Patrimoine, ayant obtenu l'agrément prévu à l'article L.481-1 du code de la construction et de l'habitation, par l'acquisition de 840 actions, à la valeur nominale décotée de 1 239 euros (soit 1 040 760 euros), dont une partie sera acquise dans l'immédiat auprès de la ville d'Issy-les-Moulineaux, et le reste auprès de la SEMADS (devenue SOHP) dans le délai d'un an maximum.

Article 4 : Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la SEM Logement, dénommée Seine-Ouest Habitat et Patrimoine, ci-après annexés.

Article 5 : Il est procédé à l'élection d'un représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance de la société d'économie mixte de logement, Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

Article 6 : Il est procédé à l'élection du représentant de la Ville au sein des assemblées générales de la société d'économie mixte de logement, Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

Article 7 : Les représentants de la Ville au sein du Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales de la société d'économie mixte de logement, Seine Ouest Habitat et Patrimoine sont autorisés à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Directoire ou le conseil de surveillance.

Article 8 : Le Conseil municipal autorise le versement à leurs représentants au sein de la SEML :

- D'une indemnité de déplacement de 85,25 euros par déplacement aux réunions dans les commissions instituées par SOHP ;
- D'un jeton de présence de 90 euros pour la présence aux réunions au Conseil de surveillance et aux assemblées générales ;
- D'une indemnité de 90 euros pour la présence aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Article 9 : Le Conseil municipal autorise la création par Seine-Ouest Habitat et Patrimoine de la Société par Actions Simplifiée (SAS), dénommée « Seine-Ouest Aménagement et Développement », au capital de 100 000 € seront détenus par la SEM et dont les statuts sont ci-après annexés.

M. BAGUET : Concernant le représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance de la société d'économie mixte de logement, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, les candidatures sont les suivantes :

- M. Pierre-Christophe BAGUET

- Conseillers inscrits : 55
- Conseillers présents : 53
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 (Mme SHAN)
- Nombre de suffrages exprimés : 54

Ont obtenu :

- M. Pierre-Christophe BAGUET, 54 voix, élu.

M. BAGUET : Merci. Concernant le représentant de la Ville au sein des assemblées générales de la société d'économie mixte de logement, Seine-Ouest Habitat et Patrimoine, les candidatures sont les suivantes :

- Mme Marie-Laure GODIN

- Conseillers inscrits : 55
- Conseillers présents : 53
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 (Mme SHAN)
- Nombre de suffrages exprimés : 54

Ont obtenu :

- Mme Marie-Laure GODIN, 54 voix, élue.

M. BAGUET : Merci. Enfin, nous devons également désigner un représentant au Conseil de surveillance et au sein des assemblées générales de la société Seine-Ouest Habitat et Patrimoine. Je vous propose là aussi la candidature de Madame GODIN.

- Conseillers inscrits : 55
- Conseillers présents : 53

- Nombre de procurations : 2
- Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 54
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1 (Mme SHAN)
- Nombre de suffrages exprimés : 54

Ont obtenu :

- Mme Marie-Laure GODIN, 54 voix, élue.

M. BAGUET : Merci. Il s'agit là d'une très belle opération car elle nous permettra de « garder la main » sur tout ce qu'il se passera dans les années à venir. De plus, comme nous avons d'importants programmes de logements sociaux sur la commune, cela me permettra de débattre avec le Préfet dans le courant du mois d'octobre pour obtenir davantage de moyens financiers et matériels, et pour intervenir de fait directement sur cette opération. Enfin, cela permettra aussi de limiter les interventions d'autres bailleurs sociaux avec lesquels nous n'avons pas les mêmes liens. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité, Madame Judith SHAN s'abstenant

3. CONVENTION « COLOS APPRENANTES » - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE)

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet la signature de la convention relative à la mise en place des « colos apprenantes » dans le cadre des vacances apprenantes.

Elles s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville, mais également en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation socio-économique précaire. Cela concerne également les enfants en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ou n'ayant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance.

L'État propose une participation financière aux communes qui ont organisé ce type de séjour directement ou par l'intermédiaire d'un organisateur. La participation s'élève à 80 % du coût du séjour, celui-ci étant plafonné à 500 euros pour cinq jours. La ville ayant proposée 66 places entrant dans le cadre de ce dispositif, elle est donc amenée à percevoir une subvention de 26 400 euros.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le maire à signer la convention correspondante, jointe en annexe à la présente délibération. Une fois celle-ci signée, la ville de Boulogne-Billancourt pourra déposer un dossier de demande de subvention au titre des « colos apprenantes ».

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces « colos apprenantes » ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. COURS DE THÉÂTRE DISPENSÉS PAR L'ASSOCIATION THÉÂTRE DE LA CLARTÉ AUX ENFANTS DES ALSH MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE LA VILLE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
L'association boulonnaise Théâtre de la Clarté anime, à titre gratuit depuis 2016, les ateliers Théâtre dans les centres de loisirs de la Ville.

La convention ayant pris fin le 31 août dernier, et afin de poursuivre ce partenariat, la signature d'une nouvelle convention s'avère nécessaire. En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat jointe à la délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur
Monsieur le maire, mes chers collègues,

La présente délibération comporte cinq points. Le premier point concerne la mise à jour habituelle du tableau des effectifs et les points 2 et 3 des autorisations de recrutement et de renouvellement de contrats. Quant au point n° 4, il concerne l'accueil des locuteurs natifs dans les écoles de la Ville. Je rappelle en effet que nous accueillons des locuteurs natifs chaque année depuis 2011. Cependant, comme les locuteurs mis à disposition par l'Education nationale diminuent d'année en année, et que nous devons en recruter davantage par nous-mêmes, nous élargissons le dispositif des douze locuteurs municipaux à quatorze. De plus, ce dispositif est vraiment très apprécié dans nos écoles. Pour information, l'Education nationale nous avait mis deux locuteurs à disposition l'année dernière et ne nous en propose plus qu'un seul cette année. Enfin, le dernier point, là aussi très classique, concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame SHAN, puis Madame PAJOT.

Mme SHAN : Monsieur le maire, juste une simple question.

Je constate que le logement concédé par nécessité absolue de service pour le concierge du Château de Benais n'a plus lieu d'être. Est-ce parce que le château a été vendu ?

M. BAGUET : Merci. Madame PAJOT.

Mme PAJOT : Monsieur le maire. J'ai également une simple question à poser. Je profite de cette délibération concernant le personnel pour revenir à l'information sur les ressources humaines que vous avez donnée en tout début de Conseil. En effet – et je ne suis pas la seule – je dois admettre que je n'ai pas du tout compris ce que vous nous avez dit. De fait, pourriez-vous s'il vous plaît revenir sur cette information concernant Madame CAPY, et nous l'expliquer, car tout est passé extrêmement vite. J'ai même levé la main mais vous ne m'avez pas vue. J'attendais donc qu'il y ait une délibération concernant le personnel pour vous demander s'il vous plaît une explication. Merci.

M. BAGUET : Merci. Concernant Benais, le château n'est malheureusement pas encore vendu. J'espère d'ailleurs que nous allons réussir à le vendre un jour, d'autant qu'il y en a beaucoup à vendre dans cette région, comme en France d'une manière générale. S'agissant du logement, celui-ci s'est libéré puisque le concierge est parti en retraite.

Quant à la situation d'un des membres de la Direction générale, cette personne a été relevée de son emploi fonctionnel. Je dois donc en informer l'assemblée, conformément aux textes en vigueur. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA FORMATION DE LA VILLE ET DU CCAS DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire,

La présente délibération a pour objet d'approuver le règlement de la formation de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Boulogne-Billancourt.

Je rappelle que le règlement de la formation est un document spécifique à la collectivité, et qu'il permet de clarifier et de définir, dans la collectivité, les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la politique de formation à l'égard des agents. J'ajoute qu'il présente les dispositifs de formation, ainsi que les procédures concernant les conditions d'exercice de la formation en interne par les agents relevant de la Commune et du CCAS.

Il s'agit donc d'actualiser ce document car cela faisait déjà quelque temps qu'il devait être renouvelé. Concrètement, les

nouveautés sont les suivantes :

- Dématérialisation des livrets individuels de formation ;
- Remboursement des frais de formation (frais de déplacements et frais de repas) ;
- Respect des règles sanitaires liées au contexte actuel ;
- Mise en œuvre du compte personnel de formation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2020-2022 DES AGENTS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire,

La présente délibération a pour objet d'approuver le plan de développement des compétences du personnel communal pour la période 2020-2022. Je rappelle que cet outil est mis au service de tous les agents de la Ville et qu'il leur permet de pouvoir évoluer dans leur carrière. Par ailleurs, les actions ciblées répondent aux besoins des projets de services, des entretiens professionnels individuels, des préconisations dans le cadre du document unique et des projets professionnels individuels. J'ajoute que ce plan est organisé autour des sept axes suivants :

- Les formations statutaires obligatoires ;
- Le management ;
- Les formations obligatoires en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- L'accueil et les qualités de service,
- Les compétences numériques et collaboratives ;
- Les compétences transversales ;
- Les compétences métiers et fonctions support.

Enfin, et nous pouvons nous en féliciter, sachez que le montage de ce dispositif a été salué par la Direction régionale du Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT).

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GPSO ET SES COMMUNES MEMBRES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHÉ(S) POUR L'ACQUISITION DE MASQUES CHIRURGICAUX, DE MASQUES DE PROTECTION LAVABLES ET DE MASQUES DE PROTECTION FFP2

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire,
Comme décrit dans le titre de la délibération, il vous est proposé d'approuver la constitution et le fonctionnement de ce groupement de commandes, et d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention. Je précise qu'il s'agit de la délibération miroir de celle que nous avons passée au dernier Conseil de GPSO.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Comme vient de le dire Madame GODIN, il s'agit de la délibération miroir de celle que nous avons prise à GPSO. D'ailleurs, sachez que nous pourrions aussi acheter d'autres masques que les FFP2. D'autre part, pour information, je vous informe que nous disposons aujourd'hui de 415 000 masques en tissu et de 480 000 masques chirurgicaux en stock au sein de la Mairie. En espérant que nous n'aurons pas à les utiliser trop longtemps. Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

14. EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE À LA PROROGATION DES AUTORISATIONS D'EXTENSION DES TERRASSES TEMPORAIRES AFIN DE LUTTER CONTRE LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA COVID 19

M. Jean-Claude MARQUEZ, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Par délibération n° 16 en date du 9 juillet 2020, les restaurants, bars et cafetiers, bénéficiant d'une création ou d'une extension de terrasse temporaire ont été exonérés de la redevance d'occupation du domaine public du 2 juin au 30 septembre 2020. Ainsi, 120 établissements bénéficient aujourd'hui de ce dispositif, et 122 places de stationnement, ainsi que 964 mètres carrés d'espaces publics sur trottoir sont utilisés par les commerçants.

Afin de soutenir les professionnels de la restauration, Monsieur le maire a prorogé les autorisations d'extension de terrasses temporaires jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint, soit jusqu'au 1er novembre 2020 inclus.

En conséquence, nous vous proposons ce soir d'exonérer les commerçants concernés de redevance d'occupation du domaine public du 1er octobre jusqu'au 1^{er} novembre 2020.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT et Monsieur

DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Le groupe Ecologistes et Solidaires se réjouit de cette décision. Cependant, en tant qu'écologistes, nous aimerions que cette décision entraîne également une réflexion sur la place prépondérante de la voiture dans l'espace public à Boulogne-Billancourt. En effet, le succès rencontré avec les terrasses de café pourrait être l'occasion de réfléchir à l'espace à laisser aux voitures et aux piétons, ou encore aux mobilités douces. Merci.

M. BAGUET : Les élus et les services se penchent bien entendu sur cette question et nous essayons de nous adapter du mieux possible. S'agissant des terrasses, je rappelle qu'il s'agit d'un test et que ces extensions ne sont pas non plus définitives. Toutefois, comme nous n'avons reçu aucune plainte de la part des riverains, je trouvais logique de poursuivre cette action jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous verrons ensuite pour faire une pause, et pour trouver d'autres solutions plus adaptées, car il ne devrait plus y avoir beaucoup de soleil après ces vacances. L'idée consisterait par exemple à redémarrer du 1^{er} mars prochain jusqu'au 30 septembre 2021, et de proposer à nouveau six mois d'extension à ces 120 commerçants de Boulogne-Billancourt, cette fois-ci au tarif habituel d'utilisation de l'espace public – pour ceux qui le voudront. Pour l'instant, nous prolongeons cette mesure d'un mois, avec une gratuité d'un mois.

Par ailleurs, sachez que nous avons ouvert une ligne de crédits de 2,5 millions d'euros à GPSO, et que plus de 551 000 euros ont déjà été débloqués à ce jour pour les commerçants de GPSO, dont 322 000 euros pour les commerçants de Boulogne-Billancourt – après quelques petits problèmes cet été avec la Direction des Finances publiques qui nous demandait de justifier ces aides avec un des articles du Code général des collectivités territoriales. Il s'agit donc de sommes relativement significatives. De plus, lors du Bureau de GPSO de ce matin, nous avons également prorogé jusqu'au mois de décembre la possibilité de déposer des dossiers à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), sachant que cette dernière a aussi mis en place un numéro accessible à tous les commerçants pour qu'ils puissent se faire accompagner dans le dépôt de leur dossier. De son côté, le département des Hauts-de-Seine a aussi étendu les aides à travers un plan de 15 millions d'euros, pour aider les sociétés altoséquanaises pouvant bénéficier de ce dispositif. A ce jour, 6 millions d'euros d'aides ont déjà été versés aux entreprises de plus de dix salariés sur l'ensemble du Département, dont 103 entreprises situées à Boulogne-Billancourt. De même, je rappelle que le Conseil départemental avait également mis en place une aide de 16 millions d'euros à tous les bénéficiaires de la prime d'activité, et que 3 227 foyers bouloonnais ont bénéficié de cette aide à ce jour, pour un

montant de 715 000 euros. Enfin, je rappellerai également le fonds de résilience mis en place par la Région, que GPSO a abondé pour 500 000 euros. Donc les gens commencent à solliciter la Ville, GPSO, le Département et la Région, ce qui est une très bonne chose. Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Nous voterons bien entendu cette délibération, d'autant que nous avons formulé cette proposition dès le début du confinement et que nous l'avions déjà votée au mois de juillet dernier. Nous renouvelerons donc notre vote. Cependant, comme vous envisagez apparemment de reprendre ce dispositif en mars prochain, il serait assez urgent d'en informer les restaurateurs pour qu'ils puissent préparer leurs terrasses pendant l'hiver, notamment pour avoir des terrasses un peu plus fonctionnelles et un peu plus sécurisées. De fait, notre groupe vous propose de modifier cette délibération, ou du moins d'en inscrire une nouvelle au prochain Conseil municipal, pour que ces dispositions soient étendues non pas sur un mois mais sur un an, à savoir du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021. De même, il s'agirait également de voter pour la même période l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour toutes les terrasses, brasseries, cafés et restaurants de Boulogne-Billancourt.

Et donc, j'anticipe sur votre réponse – puisque j'ai bien compris que je n'aurai pas la possibilité de parler après vous –, vous me direz sûrement que cela coûtera cher à la collectivité. J'ai donc pris ma calculette. Vous indiquez dans la délibération que l'exonération de ces taxes sur une durée de trois mois représente un manque à gagner pour la Ville de 159 000 euros, ce qui ferait donc un manque à gagner d'environ 636 000 euros pour douze mois. Certes, cela représente beaucoup d'argent, mais c'est si peu par rapport aux 1 150 000 euros que vous venez de donner à l'équipe professionnelle de basket-ball de Levallois-Perret... Ma conclusion sera donc la suivante : « Boulogne-Billancourt a les moyens de soutenir davantage et de donner de la lisibilité à ses commerçants. Cela dépend simplement d'un choix politique ». Je préfère en effet soutenir le commerce de proximité, en faisant un effort financier qui sera rentabilisé à moyen et long terme, et qui bénéficiera au bien-être des Bouloonnais, plutôt que de payer deux fois plus pour une équipe de basket-ball qui n'a rien à voir avec notre ville, et qui ne générera que des dépenses pour le contribuable bouloonnais, et donc aucune recette. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci Monsieur DE JERPHANION mais je viens de vous donner des chiffres. Boulogne-Billancourt donne beaucoup, GPSO donne 2,5 millions d'euros plus 500 000 euros à la Région, soit 3 millions d'euros, et le Département donne également 16 millions d'euros. Cela fait donc vingt

fois plus que ce que nous donnons à l'équipe de basket-ball. Voilà. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

18. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE À VALEUR LÉGALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

M. André de BUSSY, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Cette délibération concerne donc le service des archives, dont la première vocation – la plus connue – est de conserver des archives au sens patrimonial, et la seconde – moins connue – est la gestion de toutes les pièces administratives légales ou ayant une portée légale émise par la Ville. Sur ce dernier volet, le service des archives est passé à la numérisation, ce qui suppose d'avoir recours à des capacités d'archivage importantes et sécurisées sur le cloud (nuage). Toutes les villes faisant face à cette problématique, Boulogne-Billancourt se propose donc de rejoindre un groupement de commandes initié par le département des Hauts-de-Seine. Par conséquent, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur MULTON.

M. MULTON : Monsieur le maire. Il s'agit là d'une excellente nouvelle car les archives sont la mémoire de la Ville et la mémoire des citoyens. Si l'archivage électronique coûte effectivement très cher, un enjeu reste cependant peu évoqué, ou alors à la marge, celui de la communicabilité. C'est pour cette raison que j'aurais voulu avoir des réponses de votre part. Je rappelle en effet que l'archivage comporte plusieurs étapes, dont l'archivage intermédiaire et l'archivage définitif. Or, comme les archives sont la mémoire de la Ville

et de ses citoyens, elles doivent donc être communicables. J'ajoute que les coûts et l'ampleur du projet porté par le Département, qui, je le rappelle, a responsabilité sur les archives au même titre que l'Etat, exige des explications sur la communicabilité, et donc sur l'accès des citoyens à leur mémoire et à leurs archives. Voilà le seul point que je voulais souligner, sachant que je me félicite évidemment de l'ampleur de ce groupement et des capacités qu'il donnera à l'ensemble du service producteur et à notre ville.

M. BAGUET : Merci. On me dit que cette communicabilité sera faite dans le respect du code du patrimoine. Nous allons donc « rester dans les clouds ». Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET L'ÉCOLE DE CONDÉ POUR UN AUDIT DE CONSERVATION PRÉVENTIVE

M. André de BUSSY, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Je vous rappelle que Boulogne-Billancourt bénéficie non seulement du label Ville d'art et d'histoire, mais qu'elle bénéficie également du label du ministère de la Culture pour ses trois musées (classés comme musées de France). Ce statut a donc suscité l'intérêt de l'école de Condé située à Paris, établissement d'enseignement supérieur qui intègre un séminaire au sein duquel les élèves observent, analysent et relèvent des paramètres climatiques et des paramètres liés à la conséquence de la lumière sur les objets. Or, il se trouve que ces élèves utiliseront le musée des années 30 comme terrain d'expérimentation. Cela est intéressant pour nous puisqu'il s'agit d'une formation de niveau préprofessionnel. Enfin, j'ajoute que cette demande a été recommandée par le président de l'association des Amis du musée.

Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur MULTON.

M. MULTON : Merci Monsieur le maire. L'école de Condé

est effectivement une école préprofessionnelle, qui forme également des restaurateurs et des conservateurs. C'est l'occasion pour notre groupe d'évoquer la situation du musée des années 30. Depuis combien d'années n'y a-t-il pas de conservateur ? Depuis un certain temps. Cependant, nous avons quand même observé que la Ville avait publié récemment un avis de vacance de poste, ce qui permet évidemment d'espérer un appui auprès de toutes les équipes qui font un travail remarquable. Je rappelle en effet que le label Musée de France exige qu'un titulaire de catégorie A – qui peut être conservateur ou attaché de conservation du patrimoine – soit à la tête d'un établissement patrimonial.

J'ajoute que l'école de Condé fera également un audit de conservation préventive. Cela est une bonne chose, puisque les élèves seront formés parmi des ensembles remarquables de sculptures, de peintures et d'arts graphiques. Toutefois, est-ce à dire qu'il existe un risque sur la conservation préventive de certaines collections ? Je ne le pense pas mais j'aimerais quand même en être assuré. En tout cas, nous nous posons certaines questions au sein de notre groupe, notamment concernant celle des grands formats. Tout à l'heure, ma collègue Madame SHAN évoquait la situation du château de Benais. Or, il me semblait qu'un certain nombre de collections étaient conservées en réserves dans ce lieu faute d'espace. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? En tout état de cause, c'est une chance pour les collections de ce musée des années 30 et pour sa société d'amis qui le soutient, que de bénéficier de cet audit. Nous aurions donc aimé avoir des précisions sur ces différents points.

M. BAGUET : Effectivement, une partie des collections de ce musée sont stockées au château de Benais. Bien évidemment, nous réfléchissons déjà à un nouveau lieu de stockage pour les déplacer lorsque nous aurons fini par vendre ce château, sachant qu'il s'agit des collections « grands formats ». Concernant le conservateur du musée, nous avons du mal à trouver une personne car cela n'est pas si facile. Effectivement, nous avons récemment mis une annonce pour respecter le label Musée de France, sachant que ce conservateur devra chapoter les trois musées. Je rappelle en effet que la conservatrice précédente est partie un peu précipitamment pour rejoindre son mari en province à la fin de l'année 2019, et qu'il y a eu à la fois la Covid-19 et les vacances entre-temps. Nous ne sommes donc pas hors délai et cela ne fait pas non plus des années que nous n'avons plus de conservateur. J'ajoute que cette personne avait notamment participé à l'organisation de l'exposition sur les paquebots. Enfin, sachez que d'autres expositions sont actuellement en cours mais que tout dépendra aussi de la Covid-19. Voilà donc les réponses aux deux questions que vous avez posées. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose maintenant de passer aux deux vœux que j'ai reçus du groupe Ecologistes et Solidaires et qui vous ont été remis sur table. Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Monsieur le maire. J'aimerais juste faire une petite intervention d'ordre sur ce qu'il s'est passé dans ce Conseil municipal, puisque vous avez fait une intervention entre la communication sur la rentrée scolaire et le début de l'ordre du jour. Or, comme nous n'avons pas très bien compris ce que vous avez dit, serait-il possible d'avoir un extrait de ce passage, car vous êtes intervenu de façon un peu furtive sans que nous ne comprenions véritablement de quoi il s'agissait ?

M. BAGUET : De quelle intervention furtive parlez-vous et de quel sujet s'agissait-il ?

M. LESCOEUR : J'ai cru comprendre qu'il s'agissait des enquêtes publiques mais je n'en suis pas sûr.

M. BAGUET : Oui, j'ai bien évoqué les enquêtes publiques. J'ai fait une petite présentation rapide des deux rapports qui ont déjà été remis à la Ville, à savoir le Dossier d'aménagement environnemental unique (DAEU), ainsi que le projet D5, pour lequel nous attendions le rapport du commissaire-enquêteur sur la partie centrale de l'Île Seguin. Cela étant, nous pourrions vous communiquer cet extrait. J'ai simplement rappelé que le Préfet avait prévu la construction de 960 000 mètres carrés sur la ZAC en 2003, et qu'il n'y aura finalement que 927 000 mètres carrés de construits. Cela signifie donc que nous avons baissé cette surface de 33 000 mètres carrés par rapport aux orientations préfectorales qui avaient été fixées en 2003. Nous vous donnerons donc le compte-rendu, d'autant qu'il n'y a aucun secret à ce sujet. Je propose à présent de passer aux vœux.

Vœu du groupe « Ecologistes et solidaires » sur l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques

Mme RAPILLY-FERNIOT, conseillère municipale, rapporteur

Sachez tout d'abord que nous vous avons envoyé ce vœu lundi dernier, juste avant les annonces du Gouvernement. Il est donc important, puisque le but d'un vœu symbolique consiste justement à envoyer un signe fort au Gouvernement et de l'encourager par conséquent à aller dans ce sens.

« Mes chers collègues,
Dans le groupe Écologistes et Solidaires, nous sommes engagés pour la défense des animaux. Nous avons d'ailleurs au sein de notre groupe les deux seules têtes de listes ayant signé, pendant la campagne, la charte L214 « Une ville pour

les animaux ». Dans la lignée de cet engagement, nous demandons aujourd'hui à la Ville de se mobiliser contre la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Nous savons qu'il n'est pas possible pour une ville d'interdire sur son sol la présence de cirques avec animaux sauvages. En effet toutes celles qui l'ont fait ces dernières années ont vu leurs arrêtés cassés par la justice. C'est pourquoi nous proposons d'adopter un vœu symbolique. L'objectif de ce vœu est d'exprimer le souhait d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques et de privilégier les cirques sans animaux.

Vu l'article L.214-1 du code rural qui dispose que « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

Vu l'article 22 de l'arrêté du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, qui dispose que « les animaux doivent être entretenus et entraînés dans des conditions qui visent à satisfaire leurs besoins biologiques et comportementaux, à garantir leur sécurité, leur bien-être et leur santé ».

Vu les articles R 214-17 et suivant du code rural

Vu les articles L 521-1 et R 654-1 du code pénal

Vu l'annexe I de la Convention de Washington (Cites).

Vu l'arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques.

Considérant que les textes précités imposent des normes légales et réglementaires minimales visant à satisfaire aux impératifs biologiques de chaque espèce.

Considérant que le caractère itinérant des cirques fait obstacle au respect de ces normes.

Considérant la déclaration de la Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 comme une recommandation faisant autorité, celle-ci « recommande à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux ».

Considérant que les spectacles de cirque contiennent des numéros imposant aux animaux des exercices contre-nature obtenus au prix d'un dressage reconnu comme étant

incompatible avec les impératifs biologiques des espèces. Considérant que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées tels des troubles cardiaques, de l'arthrite, des stéréotypies et autres troubles du comportement.

Considérant que, au vu de ce qui précède, les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitant des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements.

Considérant que le non-respect de cette réglementation est passible de peines contraventionnelles et délictuelles, sur le fondement des articles susvisés, et constitue par suite une atteinte à l'ordre public.

Considérant par ailleurs que la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par notre constitution.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre le souhait d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques et de privilégier les cirques sans animaux.

De solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune. »

M. BAGUET : Merci. Comme vous le dites vous-même, c'est un vœu d'opportunité, puisque vous dites que vous l'avez déposé après les annonces de la Ministre. Donc effectivement, c'est quand même un peu bizarre. Ou alors vous avez été informé parce que vous l'avez déposé la veille des annonces. Deuxièmement, c'est un vœu superfétatoire, puisqu'il n'y a jamais eu un cirque avec des animaux à Boulogne-Billancourt depuis que je suis maire. Jamais. D'ailleurs, cela fait partie de nos engagements et c'est inscrit dans notre programme électoral. C'est même un sujet que j'ai longuement évoqué avec Emmanuelle BONNEHON, notre représentante du Parti animaliste dans la majorité municipale, puisqu'elle suit régulièrement ce dossier. Donc je ne vois vraiment pas l'intérêt de votre vœu, si ce n'est, encore une fois, de faire de la récupération politique.

Les deux seuls cirques que j'ai accueillis à Boulogne-Billancourt étaient le Cirque du soleil, qui n'a pas d'animaux, et le cirque de Madonna Bouglione, qui n'a pas d'animaux non plus. Sinon, je n'ai jamais autorisé l'installation d'un cirque avec des animaux depuis que je suis maire, c'est-à-dire

depuis 2008. Nous n'allons donc pas voter votre vœu, qui nous rappelle à nos devoirs que nous exerçons déjà. Vous, vous proposez des vœux, et nous, nous agissons. Voilà la différence. Je vous invite donc, Madame RAPILLY-FERNIOT à retirer votre vœu, car nous ne le voterons pas. Cela ne sert à rien, et en plus, comme vous le disiez tout à l'heure, Madame Barbara POMPILI prendra un décret qui interdira définitivement les animaux dans les cirques de ville. Sauf qu'elle se donne cinq ans pour faire appliquer cette mesure et que nous, nous l'appliquons déjà depuis 2008. Donc soit vous retirez votre vœu, soit nous ne le votons pas. Je vous invite plutôt à connaître ce que nous faisons, car cela fait quand même quelques années que nous sommes aux affaires de la ville. Certes, nous ne pouvons pas tout faire très bien. Cependant, nous essayons de ne pas faire trop de bêtises et de nous comporter de façon cohérente par rapport à nos orientations municipales. Que faites-vous ? Voulez-vous retirer votre vœu, ou voulez-vous le maintenir, sachant que nous voterons contre ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Je pense qu'en fait vous n'avez pas très bien compris ce que j'expliquais. Je vous expliquais que non seulement mon vœu avait été déposé la veille des annonces de la Ministre – et non par opportunité –, puisque c'est un engagement que j'ai depuis longtemps et que je le partage très probablement avec la personne de chez vous chargée de la condition animale. D'ailleurs je n'avais pas proposé ce vœu avant car je pensais justement qu'elle allait elle-même le proposer aux élus.

M. BAGUET : Madame RAPILLY-FERNIOT. Cette mesure est écrite en toute lettre dans notre programme électoral ! Ne nous rappelez pas nos devoirs que nous exerçons déjà depuis 2008 ! Voilà. Donc je ne voterai pas votre vœu. Je n'ai pas besoin de recevoir des ordres, des consignes ou des orientations que j'exerce déjà depuis 2008. Citez-moi un cirque avec des animaux qui est déjà venu à Boulogne-Billancourt depuis que je suis maire ! Il n'y en a jamais eu. Donc voilà. Vous pouvez retirer votre vœu, qui est un vœu d'opportunité, nous y gagnerons en sérénité. De toute façon, je voterai contre. Vous n'allez pas non plus intervenir à chaque fois qu'il se passe quelque chose à la radio, ou qu'un de vos amis Verts vous demande de déposer un vœu car il aura entendu une annonce. Nous allons quand même essayer de gagner du temps. Il vaut mieux agir que de faire des petits coups politiques. Oui Madame BONNEHON.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Il ne s'agit pas de retirer ou non mon vœu. Il s'agit en réalité d'un vœu symbolique...

M. BAGUET : Attendez Madame RAPILLY-FERNIOT. J'ai donné la parole à Madame BONNEHON. Je vous redonne la parole après.

Mme BONNEHON : Merci Monsieur le maire. Madame RAPILLY-FERNIOT, vous savez très bien que l'accord passé entre le Parti animaliste et Monsieur BAGUET comportait justement la condition de n'avoir aucun cirque avec des animaux à Boulogne-Billancourt. Donc effectivement, votre vœu n'a pas de raison d'être.

M. BAGUET : Allez-y Madame RAPILLY-FERNIOT. Nous passerons ensuite au vote.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'ai pourtant essayé d'être claire. La portée d'un vœu symbolique n'est pas de réglementer sur Boulogne-Billancourt, puisque de toute façon les villes ne peuvent pas interdire les cirques avec des animaux sur leurs sols. En revanche, les villes peuvent prendre des vœux symboliques pour envoyer un message au niveau national, et c'est ce que je demande à la ville de Boulogne-Billancourt de faire. Cela ne devrait donc pas poser de difficultés, puisqu'il s'agit déjà d'un de vos engagements. Donc, je suis d'accord avec vous, soyons cohérents et constructifs. Si ce vœu convient à tout le monde, pourquoi ne pas le voter, puisqu'encore une fois il s'agit d'un vœu symbolique à destination du Gouvernement ? Merci beaucoup.

M. BAGUET : Nous allons donc voter votre vœu.

Résultat du vote :

Pour : 4 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR).

Contre : 44

Abstention : 7 (Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Bâi-Audrey ACHIDI, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD).

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. BAGUET : Si vous pouviez éviter les vœux d'opportunité car cela est vraiment désagréable ! Je vous propose de passer au second vœu.

Vœu du groupe « Ecologistes et solidaires » sur la retransmission du Conseil municipal sur le site de la Ville

M. Bertrand RUTILY, conseiller municipal, rapporteur

« Mes chers collègues,

Lors du mandat 2008-2014 la municipalité avait mis en place la retransmission en direct du Conseil municipal sur le site de la Ville. Ce n'est plus le cas, aussi lors du dernier Conseil municipal nous avons dû nous même diffuser l'information

Séance du 1^{er} octobre 2020

qui est due aux habitants.

Les moyens de communication actuels ont éveillé chez les citoyens une envie et un intérêt pour la chose publique. D'ailleurs, les villes sont de plus en plus nombreuses à diffuser leur conseil municipal en direct.

En outre, les conditions sanitaires ne permettent pas à toutes les personnes qui le souhaiteraient de venir assister au Conseil municipal.

Dans un souci de transparence et afin de stimuler la démocratie locale, nous demandons que la ville mette en place la retransmission en direct de tous les Conseils municipaux à venir.

À défaut nous considérons qu'il nous appartient de diffuser nous-mêmes une information due aux habitants. Je vous remercie.

M. BAGUET : Monsieur RUTILY, nous venons justement d'avoir l'exemple même d'un vœu d'opportunité, qui aura comme seul vocation d'être filmé, dupliqué et échangé, et qui ne fera vraiment pas avancer la démocratie locale à Boulogne-Billancourt. Donc franchement, je ne vois vraiment pas l'intérêt de mettre en place ce dispositif. D'ailleurs, deux communes de GPSO viennent d'essayer ce dispositif et cela n'a pas rencontré de succès majeur. De plus, tant que vous transformerez le Conseil municipal en salle de spectacle, je ne serai pas favorable à ce genre d'initiative. Vous n'avez qu'à voir ce qu'il s'est passé cette nuit aux Etats-Unis avec de telles vidéos. Cela est indigne d'une démocratie. Si c'est ce que vous voulez à Boulogne-Billancourt, je ne suis pas favorable à ce genre de démarche ! Nous allons donc donner une autre image de la démocratie. Nous allons nous engager sur des sujets de fond, nous allons travailler et allons faire évoluer la ville de Boulogne-Billancourt. Ce sera très bien comme cela.

Monsieur RUTILY, je ne voudrais pas vous rappeler les tweets mensongers que vous avez envoyés en plein Conseil municipal il y a quelques séances. Donc il faut être raisonnable. Comme vous le savez, j'ai été député pendant longtemps et nous avons des questions d'actualité. Or, un de nos collègues mettait des vestes de couleur et allait se mettre derrière les caméras pour se faire repérer à chaque fois qu'un parlementaire prenait la parole. Cela devenait grotesque. Il faut donc éviter ce genre de spectacle. Je ne dis pas que c'est ce qui se produira à Boulogne-Billancourt, mais quand je vois la démonstration de la dernière fois où Madame RAPILLY-FERNIOT filmait Monsieur LESCOEUR pendant son intervention, et qu'elle tournait ensuite son portable vers moi pendant que je répondais, excusez-moi mais c'est grotesque. Franchement, cela n'a pas de sens. Donc tant que persistera

cet état d'esprit, nous n'allons pas dépenser l'argent du contribuable pour filmer les séances du Conseil municipal. Oui, Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Pardon, Monsieur le maire, mais vous venez de faire une accusation assez grave. Je voudrais savoir à quel tweet mensonger vous vous référez et savoir quel tweet mensonger j'aurais commis, puisqu'il s'agit quand même d'une accusation publique assez grave. Donc j'aimerais savoir à quoi vous faites allusion.

M. BAGUET : Nous allons passer à autre chose Monsieur RUTILY car vous savez très bien de quoi je voulais parler. Monsieur DE JERPHANION, vous avez la parole.

M. DE JERPHANION : Je voulais simplement expliquer la position de vote de notre groupe. Nous allons voter pour ce vœu, même si je regrette l'utilisation de l'écriture inclusive dans l'administration publique, qui, pour moi va détruire la langue française. Merci.

M. BAGUET : C'est effectivement une bonne remarque. Je vous propose de passer au vote de ce vœu.

Résultat du vote :

Pour : 8 (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Rémi LESCOEUR, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD).

Contre : 45

Abstention : 2 (Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI).

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. BAGUET : Merci à tous. Nous nous retrouvons donc le 17 décembre prochain pour un nouveau Conseil municipal. Merci et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 05.